

06- Plan d'Actions ville la nuit

Groupe Communiste – Marie Annick BENATRE

Madame le Maire, cher-e-s collègues

Notre majorité de Gauche a pris en compte les besoins exprimés au début du mandat et mis en place de manière ambitieuse une politique publique « ville la nuit » pour que chacun puisse vivre de manière sereine les nuits Nantaises. C'est-à-dire prendre tous les temps de la nuit : la nuit où on travaille, la nuit festive, la nuit où on dort, mais aussi la nuit où la solitude est plus marquée, où les vulnérabilités sont plus fortes..... Valoriser les activités nocturnes ou réenchanter la nuit ne pouvait donc être le seul objectif ! **C'est ainsi que nous avons considéré que la nuit, les vulnérabilités étaient plus saillantes et nécessitaient une attention particulière. La nuit, en effet, les personnes fragiles sont encore plus vulnérables mais aussi moins visibles.**

C'est pour quoi avec les acteurs de l'inclusion sociale et de la santé, nous avons permis à ces personnes sans domicile fixe ou en situation de prostitution d'exprimer leurs besoins spécifiques, **dans une démarche d'écoute et d'engagement de la ville.**

Ces échanges facilités par le soutien et l'aide des associations comme Paloma ou les Eaux vives, des médiateurs pairs ; permis par des animations adaptées comme le dessin, l'interprétariat ou l'utilisation d'un parcours visuel ; organisés dans des lieux d'accueil comme la halte de nuit ou les bains douches ont amenés une vraie expression des besoins fondamentaux des personnes rencontrées.

Cette démarche innovante a ouvert un espace d'expression citoyenne particulièrement appréciée par toutes les personnes si éloignées des institutions. C'est une richesse d'y avoir participé.

Lors des différentes rencontres, les personnes en situation de prostitution ou sans domicile fixe ont exprimé leurs attentes quant à l'accès aux droits, aux soins, à un hébergement ou à un logement. Elles ont exprimées leurs inquiétudes quant à la cohabitation difficile la nuit, à leur insécurité, au manque de prise en charge psychologique ou encore à leur stigmatisation.

La ville a apporté une réponse à l'ensemble des préconisations, avec notamment l'accueil de jour ou de nuit ; l'inclusion des personnes dans l'offre de soins, de solidarité, culturelle et sportive de la ville ; mais aussi des partenariats nouveaux à créer avec les institutionnels partenaires comme la CPAM ou la police nationale...

Enfin, cette démarche a permis de confirmer le souhait des nantais, des nantaises de participer à des actions de solidarité, l'importance de l'action des associations et l'intérêt des liens tissés entre eux.

Ainsi, le diagnostic réalisé a permis d'enrichir le plan d'actions la « Ville la nuit », mais certaines problématiques repérées ne sont pas exclusivement « nocturnes » ; elles interpellent donc nombre de nos politiques publiques. Que tous les dispositifs de la ville puissent répondre encore mieux à ces habitants que l'on dit invisibles !

La délibération qui nous est présentée aujourd'hui poursuit la démarche. Elle nous invite à aller au-delà de l'accès aux droits, au-delà de la prévention ; d'améliorer encore l'accueil et surtout d'aller vers le droit commun. Enfin, parce que nos politiques publiques sont traversées d'une même ambition d'égalité, parce que nos quartiers le sont par les mêmes problématiques d'usage de la nuit ; notre politique publique « la ville la nuit » doit dépasser les frontières du centre ville.

Merci de votre attention